



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/202
24 février 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (MONUA)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait suite à la demande présentée par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président en date du 21 janvier (S/PRST/1999/3), dans laquelle le Conseil m'a notamment prié de lui faire rapport sur les consultations avec le Gouvernement angolais concernant le maintien d'une présence multidisciplinaire des Nations Unies en Angola. Il porte sur l'évolution de la situation entre le 17 janvier 1999, date à laquelle j'ai présenté mon dernier rapport (S/1999/49), et le 23 février 1999.

II. ÉVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE

2. La situation politique en Angola reste grave, et les combats continuent à faire rage dans plusieurs régions du pays. Une animosité et une méfiance profondes persistent entre le Gouvernement angolais et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), dirigée par M. Jonas Savimbi.

3. Le 27 janvier 1999, l'Assemblée nationale angolaise a adopté plusieurs résolutions, dont une dans laquelle elle accusait la communauté internationale d'adopter une attitude de laisser-faire et d'acquiescement et de faire preuve de parti pris et de faciliter le réarmement et les préparatifs de guerre de M. Savimbi. L'Assemblée a également réaffirmé la nécessité de mettre fin au mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA). Dans une autre résolution, l'Assemblée a déclaré que M. Savimbi était un criminel de guerre et un terroriste international, a demandé que M. Savimbi et ses collaborateurs soient arrêtés et poursuivis en justice et a souligné qu'il fallait anéantir totalement le mouvement subversif dirigé par M. Savimbi. Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité, les députés de l'UNITA qui étaient présents ayant voté pour leur adoption.

4. Le 18 février, le Procureur général de l'Angola a indiqué que M. Savimbi serait accusé de crimes de guerre et que des poursuites seraient bientôt engagées contre lui.

5. Le 29 janvier, le Président de l'Angola, José Eduardo dos Santos, a nommé un nouveau cabinet et a temporairement assumé les fonctions de premier ministre et de commandant en chef des forces armées. Il a déclaré à cette occasion que

cette mesure permettrait à son gouvernement de mener plus efficacement l'effort de guerre contre l'UNITA et de mieux faire face à la situation socioéconomique catastrophique de l'Angola. Lors de la cérémonie qui a marqué la prise de pouvoir du nouveau gouvernement, qui comprenait des nouveaux ministres de la défense, de l'intérieur et des affaires étrangères, le Président a déclaré que l'Angola devait faire la guerre pour obtenir la paix.

6. Le Secrétaire général du Movimento Popular da Libertação de Angola (MPLA), M. Lourenco, a dit le 8 février, que les deuxièmes élections présidentielles, reportées depuis 1995, seraient de nouveau différées à cause de la reprise des combats. Par la suite, le 18 février, le Gouvernement angolais et UNITA-Renovada, qui a été créé à Luanda en septembre 1998, ont tenu une réunion conjointe à Luanda pour examiner la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka (S/1994/1441, annexe). Il a été convenu que les élections présidentielles, requises aux termes du Protocole de Lusaka, seraient annulées.

7. UNITA-Renovada a tenu son congrès à Luanda du 11 au 14 janvier 1999, et a élu son nouveau président, M. Manuvakola. Le Congrès a réaffirmé son attachement au Protocole de Lusaka et déclaré l'intention d'UNITA-Renovada de contribuer à l'application de toutes ses dispositions. Le Président nouvellement élu a demandé à l'ONU de reformuler sa politique concernant l'Angola. Le 2 février, l'Assemblée nationale a suspendu les cinq députés de l'UNITA qui avaient été arrêtés au cours de la première quinzaine de janvier pour collusion présumée avec M. Savimbi, et a ainsi levé leur immunité. D'après les informations disponibles, les membres de la famille des intéressés et leurs avocats n'ont pas été autorisés à leur rendre visite, et leurs familles ont eu des difficultés à leur faire parvenir des vivres. Plusieurs députés de l'UNITA ont également exprimé la crainte que leur vie ne soit en danger une fois que la MONUA se serait retirée comme prévu de l'Angola.

8. Le 3 février, le Comité permanent de la Commission politique de l'UNITA a publié à Bailundo une déclaration selon laquelle il n'était pas du tout d'accord avec l'évaluation des trois États observateurs (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal) concernant la situation actuelle en Angola. L'UNITA a dit que le Gouvernement était responsable de la crise actuelle, en particulier le Président dos Santos qui, selon elle, avait ouvertement déclaré la guerre à l'UNITA. Les dirigeants de l'UNITA ont également déclaré qu'ils croyaient en un dialogue et des consultations fondés sur une plate-forme nouvelle et réaliste.

9. Le 4 février, le nouveau Ministre angolais de la défense, M. Paihama, a averti les pays voisins qui, selon les informations dont il disposait, auraient apporté un soutien matériel et logistique au groupe de M. Savimbi, que l'Angola se réservait la possibilité d'exercer son droit de représailles et de poursuite. Le Gouvernement a nommé sept États africains qui, selon lui, avaient des liens avec M. Savimbi. L'un de ces pays, la Zambie, a publiquement rejeté ces allégations et demandé que des organisations internationales vérifient les affirmations de l'Angola. Le Représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Conseil de sécurité de la position de son gouvernement à cet égard dans une lettre datée du 18 février, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1999/181).

/...

10. Le 3 février également, mon Représentant spécial, M. Issa B. Y. Diallo, qui a continué à tout faire pour maintenir des contacts avec toutes les parties concernées, a reçu un appel téléphonique du Secrétaire général de l'UNITA, M. Gato, qui s'est plaint de tentatives visant à reléguer son organisation à l'arrière-plan, en citant comme exemple la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité en date du 21 janvier. Il s'est également plaint de ce que l'assistance humanitaire n'arrivait pas aux personnes qui se trouvaient dans des zones contrôlées par l'UNITA.

11. Dans une lettre datée du 18 février 1999 qu'il m'a adressée, M. Savimbi a notamment déclaré que le Gouvernement angolais portait à lui seul l'entière responsabilité de la guerre. Selon cette lettre, les dirigeants de l'UNITA maintenaient leur position selon laquelle la Mission d'observation des Nations Unies en Angola devrait poursuivre son mandat sous sa forme initiale et servir de témoin utile et faciliter un rapprochement entre les parties. M. Savimbi a également déclaré que le conflit actuel ne pourrait jamais être réglé par des moyens militaires.

12. Le 18 février, mon Représentant spécial a fait un exposé au Conseil de sécurité sur la situation en Angola et sur l'état d'avancement de ses consultations avec les autorités angolaises en ce qui concerne la présence future de l'ONU dans le pays. Le 22 février, le Vice-Ministre angolais de l'administration territoriale, le général Higino Carneiro, a fait un exposé aux membres du Conseil, selon la "formule Arria".

III. SITUATION MILITAIRE

13. Les combats se sont intensifiés entre les forces gouvernementales et celles de l'UNITA. Le 26 janvier 1999, l'UNITA a lancé une offensive soudaine dans la province du Zaïre et capturé M'Banza Congo le 26 janvier 1999, menaçant les champs pétrolifères de Soyo sur la côte ouest. Ses troupes auraient avancé vers Tomboco, où des affrontements violents se seraient produits avec les Forces armées angolaises (FAA). Depuis lors, le Gouvernement aurait renforcé les secteurs situés aux alentours de Soyo et Tomboco et pris le contrôle de M'Banza Congo le 12 février. Toutefois, d'après certaines informations, l'UNITA aurait capturé la localité de Maquela de Zombo dans la province de Uige.

14. Sur les hauts plateaux de la région centrale, les FAA auraient remporté des succès importants, s'emparant de Catabola et de N'harea (à 30 kilomètres à l'est d'Andulo), vers le 30 janvier, ainsi que de plusieurs autres secteurs proches d'Andulo, apparemment dans le but d'isoler ce bastion de l'UNITA. Les forces de l'UNITA auraient fait sauter deux ponts très importants sur la route menant à Andulo, afin de bloquer l'offensive des forces gouvernementales. Les forces de l'UNITA ont brièvement capturé Chitembo, menaçant de ce fait Cuito par le sud. Cette localité ne semble pas menacée, des vols des FAA et des convois routiers limités arrivant régulièrement de Huambo. Les combats auraient repris à proximité de cette ville, avec des duels d'artillerie autour de Vila Nova, Bela Vista et Chipipa. La ligne de front dans ce secteur semble s'être maintenant stabilisée. Les forces de l'UNITA contrôlent toujours les secteurs situés au nord et au sud de Huambo. Néanmoins, la route reliant Huambo à Caala et Lobito demeure ouverte à la circulation.

/...

15. Les forces de l'UNITA ont continué de bombarder Malange par intermittence et capturé la centrale hydroélectrique de Capenda, à une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest de Malange, vers le 30 janvier 1999. Les bombardements ont fait de nombreuses victimes civiles dans la localité qui est submergée par l'afflux de près de 100 000 personnes déplacées à l'intérieur du territoire. Des sources gouvernementales ont signalé que les forces des FAA avaient pris Cagandala et avançaient vers Caribo, dans la province de Malanje. Les tensions se sont également aggravées à proximité des gisements diamantifères de Luzamba, à Andrada et Dundo (province de Lunda Norte) le long de la frontière avec la République démocratique du Congo, de même que dans la province de Huila au nord. Le 9 février, l'UNITA a annoncé que ses forces avaient capturé deux mines de diamant dans le nord-est du pays et tué 19 étrangers. De nombreuses rumeurs circulent également dans le pays concernant l'enrôlement de nombreux soldats étrangers au service des deux parties. La présence de soldats congolais qui, d'après certaines informations, subiraient actuellement un entraînement avec les FAA, a été confirmée dans les secteurs de Lubango et Matala. Toutefois, aucun élément concret n'a permis de confirmer la présence d'autres troupes étrangères.

IV. SÉCURITÉ DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

16. Le 1er février 1999, dans un incident tragique survenu à Huambo, deux éléments de la Police nationale angolaise ont tué à coups de couteau un membre du contingent namibien de la MONUA. L'affaire a été activement examinée avec la police locale et les autorités gouvernementales à Huambo et Luanda, et les coupables ont été arrêtés. Les autorités angolaises ont promis que l'incident ferait l'objet d'une enquête approfondie et que des mesures appropriées seraient prises à l'encontre des auteurs de ce crime. Dans un autre incident, également survenu à Huambo, le 3 février, des éléments de la Police nationale, vraisemblablement ivres, ont tiré deux fois en direction du camp du contingent namibien dans cette ville. L'une des balles a touché le sol de la pièce où dormaient les soldats namubiens.

17. Deux accidents causés par des mines se sont produits pendant que le détachement militaire namibien était transféré de Huambo à Lubango par la route. Le 6 février 1999, un tracteur du contingent a fait exploser une mine antichar près de la piste d'atterrissage de Tchindjinje. Heureusement, aucun blessé n'est à déplorer. Le 9 février, tandis que le convoi namibien se trouvait à 16 kilomètres de la localité de Quilengues, un véhicule blindé de transport de troupes a heurté une autre mine antichar qui l'a gravement endommagé. Un soldat des Nations Unies a été légèrement blessé lors de cet incident.

18. Après de longues négociations, une équipe d'enquête des Nations Unies, escortée par l'UNITA, s'est rendue le 25 janvier 1999 sur le site de l'accident du vol 806A de l'ONU, qui s'est écrasé le 2 janvier, à une trentaine de kilomètres au nord-est de Huambo. En raison de la difficulté d'accéder au site par la route, l'équipe n'a pu rester qu'un peu plus d'une heure sur place. D'après les observations préliminaires de l'équipe, il semblerait que l'appareil ait tenté d'effectuer un atterrissage d'urgence, lorsque des sections importantes de l'avion ont commencé à se détacher et que le pilote a perdu le contrôle. Il semblerait aussi qu'un incendie s'était déclaré à bord et que l'avion ait continué de brûler après s'être écrasé. L'enregistreur de conversations du poste de pilotage et l'enregistreur de données de vol avaient

/...

tous deux été retirés de l'appareil et ils n'ont pu être retrouvés. Certaines parties de l'avion ont été dispersées sur un rayon de 300 mètres. On a noté de nombreux trous de balle dans la queue de l'avion, qui est tombée sur une colline proche. Il est hautement improbable qu'il y ait eu des survivants, car la section de l'appareil où se trouvaient les passagers et l'équipage a été totalement détruite. Très peu de restes humains ont été retrouvés.

19. Il n'a pas été possible jusqu'à présent de revenir sur le lieu de l'accident du premier appareil, près de Vila Nova, en raison de l'insécurité régnant dans le secteur. Bien que le bureau de la MONUA à Huambo ait été transféré à Luanda, la Mission maintient des contacts étroits avec les autorités gouvernementales et celles des FAA, afin d'organiser une seconde visite. L'ONU, tant sur le terrain qu'au Siège, continuera d'insister pour se rendre sur les deux sites afin de mener l'enquête nécessaire et, à cette fin, elle demande instamment aux parties de lui accorder leur entière coopération.

V. ASPECTS RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

20. L'escalade des hostilités dans les provinces de Malange, de Uige et du Zaïre et la poursuite des combats dans les provinces de Huambo et de Bie ont contribué à la détérioration profonde de la situation des droits de l'homme. C'est surtout la population civile qui fait les frais de la guerre. Les bombardements de la ville de Malange effectués sans discernement par l'UNITA, en violation flagrante des Conventions de Genève, ont fait au moins plusieurs douzaines de morts entre le 4 et le 8 janvier 1999 ainsi que de nombreux blessés. Les obus tirés en plein jour ont causé les plus grandes pertes en vies humaines parmi les civils lorsqu'ils ont atteint trois marchés très fréquentés et des zones résidentielles, ce qui semblait être une tentative visant à terroriser la population. Le sort des non-combattants ou des soldats blessés n'est pas clairement connu, en particulier parce que les autorisations d'avoir accès aux prisonniers de guerre n'ont pas encore été accordées par les parties.

21. L'augmentation des cas de mauvais traitements infligés à des membres de l'Église catholique romaine au cours des 12 derniers mois suscite de graves préoccupations, le personnel des missions étant la cible de harcèlement, de violence et d'assassinats ou de tentatives d'assassinat. Au début de janvier 1999, dans la province de Huambo, le Père Albino Sawaku et deux catéchistes auraient été abattus par six hommes non identifiés qui appartiendraient à l'UNITA. Le corps du prêtre a ensuite été mutilé à l'aide de machettes devant des témoins. Les églises protestantes n'ont pas échappé à la violence, surtout de la part des éléments du Gouvernement, comme cela a été le cas au Cuanza-Sud et dans l'est de la province de Uige, où ces églises ont probablement été considérées comme favorables à l'UNITA.

22. Dans le climat actuel de guerre, la liberté d'expression a subi des pressions. En janvier 1999, deux journalistes d'une station de radio privée de Benguela ont été détenus arbitrairement par la police, interrogés et ensuite relâchés sans être inculpés, au sujet de la retransmission d'une émission de radio citant des déclarations de l'UNITA. Ce type d'incident a découragé le public de participer par téléphone aux programmes de cette station de radio, qui comprenaient souvent des critiques à l'égard des autorités.

/...

23. Malgré le conflit armé, le Gouvernement a poursuivi sa coopération satisfaisante avec la MONUA afin de mettre en place des capacités visant à renforcer l'état de droit. Le grave surpeuplement de la prison de Viana près de Luanda a mis en évidence le manque de ressources chronique auquel doit faire face le système judiciaire angolais et les conditions carcérales qui en découlent et qui étaient en deçà des normes minimales internationales. Plus d'un millier de détenus à Viana – dont près de 90 % attendent d'être jugés – sont emprisonnés dans un bâtiment conçu pour la moitié de ce nombre. En collaboration avec les autorités gouvernementales, la MONUA a lancé des projets afin de résoudre ces problèmes.

VI. SITUATION HUMANITAIRE

24. La situation humanitaire en Angola ne montrait aucun signe d'amélioration. En fait, tout semble indiquer qu'il y aura une nouvelle détérioration de la situation des populations vulnérables au cours des prochains mois. La situation a atteint des proportions dévastatrices qui pouvaient être comparées à la catastrophe humanitaire qui s'est produite en Angola pendant les combats de 1993 et 1994.

25. Les effets du conflit ont entraîné de nouveaux déplacements de la population civile pendant le mois de février, et le nombre total confirmé de personnes déplacées à l'intérieur du pays dépasse actuellement les 550 000 personnes. En outre, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a annoncé que 19 000 réfugiés angolais étaient arrivés récemment en République démocratique du Congo, après avoir fui les combats récents dans les provinces de Uige et du Zaïre. Les conséquences immédiates de la guerre sont également le niveau élevé de malnutrition, surtout parmi les jeunes enfants, et les conditions lamentables d'assainissement et de santé qui font augmenter sérieusement le risque d'épidémies. Dans certaines zones du pays, on a signalé des épidémies de tuberculose. La situation a considérablement empiré en raison du grave surpeuplement dans un grand nombre des camps et des autres endroits où les personnes déplacées sont abritées.

26. Malgré la détérioration de la situation en matière de sécurité, les organismes et programmes des Nations Unies ont repris à la mi-janvier 1999 leurs opérations aériennes vers la plupart des capitales de province. Les stocks de denrées alimentaires et de médicaments ont été reconstitués afin de faire face à d'éventuelles difficultés d'approvisionnement. Toutefois, à cause de l'insécurité qui règne et du harcèlement de la part de certaines forces de sécurité locales, qui implique souvent la confiscation du matériel, la communauté humanitaire continue à maintenir une présence réduite dans la plupart des capitales de province. Cela entrave sérieusement la conduite normale des opérations humanitaires, en particulier la distribution des vivres et les projets dans le domaine de la santé. Actuellement, seuls les projets d'urgence sont entrepris. Dans les circonstances actuelles, et dans l'avenir prévisible, la distribution des secours d'urgence entraînera une augmentation importante des coûts étant donné que pratiquement toutes les livraisons devront être faites par voie aérienne.

27. Les combats dans le pays et le retrait du personnel international des provinces ont sérieusement entravé le Programme d'action de l'ONU contre les

/...

mines en Angola. En même temps, tous les efforts sont déployés pour que le programme reste opérationnel en aidant l'Angola à renforcer sa capacité nationale de déminage et par des campagnes de sensibilisation au danger des mines.

28. La capacité opérationnelle de la communauté humanitaire en Angola a été sérieusement affectée par les difficultés d'accès, notamment dans les zones contrôlées par l'UNITA et d'autres zones de conflit où la population souffre probablement. On suppose que les besoins de ces groupes dépassent probablement les besoins de la population à laquelle la communauté humanitaire a déjà accès. Dans la situation actuelle, les principes humanitaires de l'accès sans restriction aux populations affectées, de l'évaluation et du contrôle indépendants, et de la sûreté et de la sécurité du personnel humanitaire ne sont pas respectés. Afin de parvenir à ces objectifs, il faut que tous les intéressés s'engagent clairement et fermement à respecter les dispositions du droit international humanitaire.

29. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent (S/1999/49), dans les circonstances actuelles, les organisations humanitaires devront renforcer leur présence en Angola, mettre en place des réseaux de communication améliorés et prendre des mesures de sécurité supplémentaires. En tenant compte des besoins supplémentaires pour exécuter des opérations humanitaires dans des conditions extrêmement difficiles, je voudrais faire appel une nouvelle fois à la générosité des donateurs pour le financement intégral et urgent de l'Appel global interinstitutions des Nations Unies pour l'Angola en 1999. Un certain nombre d'organismes ont déjà réexaminé leurs besoins pour 1999 et une réunion avec les donateurs en vue d'examiner l'Appel doit se tenir à Genève en mars 1999.

VII. RETRAIT PROGRESSIF DE LA MONUA ET PHASE DE LIQUIDATION

30. La réinstallation du personnel et du matériel des Nations Unies s'est poursuivie sans heurts et, en général, conformément aux plans établis, malgré le manque de moyens aériens dont dispose la MONUA. Tous les membres des postes d'observateurs et des quartiers généraux régionaux de l'ONU avaient été réinstallés à Luanda au 23 février.

31. Depuis le début de 1999, un total de 325 observateurs militaires et de police civile de la MONUA ont été rapatriés. En ce qui concerne les unités constituées, le contingent namibien a été rapatrié le 22 février et la compagnie de transmissions portugaise devrait quitter l'Angola avant la fin de février 1999. Le départ de l'unité d'hélicoptères russe est prévu juste après l'expiration du mandat de la MONUA.

32. Il avait été prévu initialement qu'environ 200 militaires, qui seraient sélectionnés parmi les unités d'infanterie actuellement au service de la MONUA, constitueraient le détachement de sécurité qui resterait temporairement à Luanda afin de protéger le matériel de l'ONU pendant la phase de liquidation commençant après l'expiration du mandat de la MONUA le 26 février. À la suite d'un examen plus détaillé, on estime actuellement qu'il faudra environ 260 militaires pour fournir une protection fiable. Le Secrétariat poursuit ses consultations avec les pays fournissant des contingents intéressés et examine également d'autres

/...

options pour assurer la sécurité de la MONUA pendant la phase de liquidation. Je suis également certain que le Gouvernement angolais, conformément à l'Accord sur le statut de la Mission, continuera à assurer la sécurité et la protection du personnel des Nations Unies en Angola.

33. La liquidation technique de la MONUA et des missions qui l'ont précédée, dont la présence combinée en Angola couvre une période de près de 10 ans, pose un défi important à l'Organisation. Cette tâche, dont l'achèvement prendra probablement plus de six mois, exigerait la présence en Angola d'un nombre substantiel de spécialistes de l'administration, de la logistique et d'autres membres du personnel, ainsi que d'une petite unité médicale. En outre, il faudra retenir, pour une période de deux ou trois mois après la fin du mandat, une quarantaine d'officiers d'état-major et une douzaine de policiers qui fourniraient une assistance au processus de liquidation. La plupart des autres membres du personnel civil, militaire et de police seraient rapatriés avant la fin de mars 1999.

VIII. OBSERVATIONS

34. Après l'adoption de la déclaration du Président du Conseil de sécurité datée du 21 janvier 1999 (S/PRST/1999/3), dans laquelle le Conseil s'est déclaré en faveur du maintien d'une présence multidisciplinaire des Nations Unies en Angola, j'ai chargé mon Représentant spécial d'entamer d'urgence des consultations avec le Gouvernement angolais. Par une note verbale datée du 27 janvier 1999, le Gouvernement a alors fait savoir à mon Représentant spécial qu'à son avis, le maintien d'une présence multidisciplinaire des Nations Unies en Angola n'était pas nécessaire. Dans la même communication, il a fait valoir que l'ONU devait poursuivre ses activités par l'intermédiaire de ses institutions spécialisées, le Programme des Nations Unies pour le développement assurant la coordination.

35. Néanmoins, en application de la déclaration du Président du Conseil datée du 21 février, j'ai écrit au Président dos Santos le 1er février pour lui demander son opinion personnelle de façon que celle-ci puisse être communiquée au Conseil. M. Diallo a remis ma lettre au Président lorsqu'il a été reçu en audience le 9 février 1999. Dans sa réponse (S/1999/166), datée du 11 février, le Président dos Santos a indiqué que son gouvernement continuerait à traiter avec les représentants des organismes et programmes des Nations Unies de questions liées à l'aide humanitaire et aux droits de l'homme ainsi que d'autres questions intéressant les Angolais. Quant à la MONUA, le Gouvernement considérerait que les conditions du maintien de sa présence n'existaient plus. Le Président dos Santos soulignait par ailleurs que son gouvernement n'était pas opposé à l'idée de désigner un représentant du Secrétaire général qui, depuis New York, se tiendrait en contact avec le Gouvernement angolais pour suivre l'évolution de la situation dans le pays.

36. J'ai l'intention de poursuivre mes consultations avec le Gouvernement angolais concernant les modalités d'une présence future des Nations Unies et je tiendrai le Conseil au courant du résultat de ces consultations.

/...

37. Enfin, je tiens à rendre hommage à mon Représentant spécial, au Commandant de la Force et à tout le personnel de la MONUA – militaires, policiers et personnel civil – ainsi qu’aux agents humanitaires et aux représentants des organisations non gouvernementales, pour le courage et le dévouement avec lesquels ils s’acquittent de leur tâche dans une situation aussi dangereuse. De même que le personnel des missions qui ont précédé la MONUA, ils peuvent et ils doivent être fiers de tout ce qu’ils ont fait pour aider les Angolais à parvenir enfin à une paix durable et à la réconciliation nationale. Tels sont les objectifs qui doivent continuer à guider la présence future des Nations Unies dans le pays.

/...

Annexe

MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA :
COMPOSITION AU 20 FÉVRIER 1999

	Observateurs militaires	Observateurs de police civile	Officiers d'état-major ^a	Troupes	Total
Argentine	—	2	—	—	2
Bangladesh	2	1	—	—	3
Brésil	—	2	2	—	4
Bulgarie	1	1	—	—	2
Congo	1	—	—	—	1
Égypte	2	4	—	—	6
Espagne	—	2	—	—	2
Fédération de Russie	3	—	—	99	99
France	1	—	—	—	1
Gambie	—	1	—	—	1
Ghana	3	2	—	—	5
Guinée-Bissau	2	4	—	—	6
Hongrie	1	1	—	—	2
Inde	5	2	3	138	148
Jordanie	1	2	—	—	3
Kenya	1	—	—	—	1
Malaisie	1	4	—	—	5
Mali	—	1	—	—	1
Namibie	—	—	—	131	131
Nigéria	2	3	—	—	5
Norvège	1	—	—	—	1
Nouvelle-Zélande	—	—	—	—	—
Pakistan	3	—	1 ^b	—	4
Pologne	2	—	—	—	2
Portugal	1	7	3	40	51
République-Unie de Tanzanie	—	1	—	—	1
Roumanie	—	—	—	138	138
Sénégal	2	—	—	—	2
Slovaquie	3	—	—	—	3
Suède	—	3	—	—	3
Ukraine	—	—	—	—	—
Uruguay	2	6	1	—	9
Zambie	1	2	4	—	7
Zimbabwe	—	3	2	—	5
Total	38	54	16	546	654

^a Police militaire comprise.

^b Un spécialiste militaire à l'École de déminage.

